



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} février 2010
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 janvier 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), je voudrais appeler votre attention sur le paragraphe 9 de la résolution 1810 (2008) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a demandé au Comité de lui soumettre un programme de travail annuel avant la fin du mois de janvier de chaque année. Le prochain programme de travail annuel devrait donc avoir été soumis.

Le Comité estime que le contenu de ce programme de travail devrait être établi, en partie, à partir des résultats et des recommandations émanant de l'examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Or, le document final sur cet examen complet (S/2010/52, annexe), établi conformément au paragraphe 8 de la résolution 1810 (2008) du Conseil de sécurité, n'a été achevé que le 29 janvier 2010. Le Comité va à présent se pencher, d'urgence, sur son programme de travail annuel, sur la base des résultats et des recommandations de l'examen complet, selon qu'il conviendra.

L'enchaînement logique des travaux du Comité fait que, à mon grand regret, il est impossible de respecter le délai fixé dans la résolution 1810 (2008) du Conseil de sécurité. Je puis toutefois vous assurer que j'ai la ferme intention de faire adopter le programme de travail annuel du Comité le 26 février 2010 au plus tard.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité et la faire distribuer comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1540 (2004)
(Signé) Claude **Heller**

